



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
DU-CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 21 JUIN 2021 A 18H30**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15.03.2021
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
6. Préavis no 60 – Rapport de gestion 2020
7. Préavis no 62 relatif aux comptes communaux 2020
8. Préavis no 63 concernant les statuts de l'Association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte (APEJ), fruit du rapprochement de l'ASCOT et de l'AJET
9. Préavis no 64 relatif à une demande de crédit de 260'000 CHF pour la construction d'un pavillon central sur la zone lacustre
10. Préavis no 65 relatif aux comptes 2020 de l'Entente intercommunale entre les communes de Mies et Tannay pour l'agrandissement et l'exploitation du port du Torry (EIPT)
11. Propositions individuelles et divers

1. Appel

34 personnes sont présentes, 1 est excusée (O. Semoroz). La majorité est fixée à 18. Le quorum est atteint.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2021

La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

3. Communications du Bureau

Le Président, pour sa dernière séance, tient à remercier tous les Conseillers/ères qui ont fait partie d'une commission en tant que membre, rapporteur ou président et qui ont étudié 65 préavis municipaux. Il relève que les 23 séances de cette législature se sont déroulées comme d'habitude à Tannay, de manière sereine, constructive et cordiale. Il relève que depuis qu'il préside, aucune motion n'a été déposée sur son bureau et que l'entente entre le bureau, le Conseil et la Municipalité a toujours été excellente.

Il félicite la Municipalité pour le travail accompli ces 5 dernières années. Beaucoup de souci, de travail et de belles réalisations ! Une lui tient particulièrement à cœur, c'est le port du Torry de Tannay-Mies après plus de 30 ans de projets, avant-projets, d'hésitation, repartir à zéro pour enfin arriver à un début de construction cet été. Un grand merci et félicitations à MM. Guy van Gelder et Nathan Finkelstein, ainsi qu'à MM. Hilfiker et Deriaz de Mies qui ont œuvré pour arriver à ce résultat.

Bien entendu, les autres municipaux et le Syndic sont à remercier pour la tâche qu'ils ont accomplie durant cette législature. M. le Syndic, Serge, dont le parcours politique a débuté au siècle dernier. Conseiller communal de 1998 à 2006, puis Municipal de 2006-

2011 et enfin Syndic de 2011 à 2021, il s'est totalement investi durant 23 ans. Les autres municipaux ont un parcours moins important en durée mais très chargé. Être syndic ou municipal est rarement une partie de plaisir ! Il remercie très chaleureusement les membres du bureau. C. Chatton 1er vice-président depuis 10 ans, E. Bolay 2e vice-président depuis moins longtemps. Mmes S. Dasso et E. Egger, scrutatrices depuis de nombreuses années et L. Ramseyer, excellente secrétaire depuis 14 ans.

4. Communications de la Municipalité

Serge Schmidt, à quelques jours de la fin de son mandat, partage quelques impressions avec le Conseil après dix ans de syndiculture. Les années à la tête de l'équipe municipale ont été riches de tâches variées et il en retire un sentiment positif. Avec les collègues motivés, ils ont tenté de répondre à l'attente des concitoyens et ont développé des projets tels que l'UAPE, la route suisse, la déchetterie intercommunale, la rénovation de la buvette, la zone lacustre et le port. Il relève que la politique à l'échelon communal est le plus proche de la population et assure le lien entre les habitants. Au niveau des relations extérieures, il a participé à de nombreuses séances des diverses associations intercommunales de Terre Sainte. Il pense qu'il serait désormais utile de ranimer la flamme de possibles fusions entre communes ayant tellement de choses en commun. En tant que président de la Commission culturelle de Terre Sainte, il rappelle le rôle de toute activité culturelle. La crise du covid a montré que l'art est indispensable à nos vies. Il relève que la marge de manœuvre d'une commune pour sa gestion est restreinte au vu de la multiplication des prescriptions cantonales et fédérales et la complexité des nouvelles réglementations. Il y a peu de latitude dans la gestion du budget une fois décomptées les charges péréquatives imposées. Favoriser un développement harmonieux du village a été l'une de ses préoccupations. En dix ans, la population a sensiblement augmenté, mais la commune a gardé son caractère villageois. Il remercie vivement tous ceux qui ont travaillé avec lui et adresse ses vœux chaleureux à la nouvelle équipe.

Il relève la très bonne collaboration qui a régné entre la Municipalité et le Conseil, qui a joué de son esprit critique en faisant preuve de mesure et considération. Il remercie particulièrement le Président dont il a apprécié la courtoisie, la loyauté et le soutien, ainsi que l'humour avec lequel il savait si bien désamorcer les tensions. Gilbert n'aime pas trop les compliments, mais on peut lui être particulièrement reconnaissant pour la parfaite façon dont il a assumé ses charges depuis 35 ans. Un grand merci à lui !

Merci également à la secrétaire du Conseil, Liselotte, pour sa présence efficace et discrète, ainsi qu'à Marc Randin, huissier, pour son aide tout aussi discrète mais précieuse. Il pense qu'une étape se tourne dans sa vie et celle de Nathan, Guy, Gilbert et espère qu'ils ont été utiles ! Il souhaite bonne chance à la relève.

N. Finkelstein informe que le plan d'affectation des rives du lac est entré en vigueur le 19.04.2021. Après l'approbation du rapport d'impact sur l'environnement par le Conseil communal et le Canton, il fallait mettre le projet en consultation publique durant 30 jours. Personne ne pouvait s'opposer, sauf les ONG. Par mails des 13 et 17 mai 2021, la Municipalité a reçu deux oppositions qui n'étaient pas recevables car elles concernaient le port. L'enquête pour le plan d'affectation communal s'est terminée le 03.05.2021, les oppositions ont été traitées durant des séances de conciliation, mais deux séances déborderont sur juillet 2021.

D. Rudaz annonce que l'inauguration de l'UAPE aura lieu d'ici fin juin, et que des portes ouvertes seront organisées autour du 20 août prochain. Elle informe que la récolte des signatures pour l'initiative vaudoise SOS Communes a été fructueuse et qu'une votation aura lieu.

N. Pulver Piccot informe que mercredi aura lieu pour la 2^{ème} année, la très mal nommée marche des déchets, initiation des collégiens des 9^e. Trois groupes d'élèves ramasseront les déchets dans la commune.

5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

M.-D. Guex a assisté à une séance de l'ASCOT le 19.05.2021, lors de laquelle plusieurs préavis ont été acceptés : Comptes 2020, Règlement des transports, Règlement et commission d'admission Necker, Commission d'admission Rojalets.

J.-M. Keller a assisté à une réunion d'information d'ARSCO le 21.04.2021. ARSCO est une société immobilière dont les 9 communes de Terre Sainte sont actionnaires et qui possède le parc immobilier constitué du collège des Rojalets et du collège Necker à Coppet. Le compte d'exploitation et le bilan 2020, dont le total s'élève à près de 71 millions, ont été présentés sans susciter de remarques particulières. Le Conseil d'administration effectue un bon travail en toute transparence.

Pour le projet de patinoire-piscine, le délai de recours était le 19.04.2021. S'il n'y a plus d'oppositions, le projet pourra démarrer d'ici la fin de l'année et la construction durer deux ans. Le budget est de 19,5 millions dont 4,5 financés par Coppet, la différence étant assurée par emprunt bancaire.

A noter qu'il existe un besoin de classes nouvelles et de salles de gymnastique ! Actuellement, 1000 élèves sont scolarisés dans ces deux collèges. Si la population actuelle de 20'000 habitants en Terre Sainte (contre 4'000 il y a 30 ans) devait encore s'accroître et le nombre d'élèves par classe diminuer selon les nouvelles lois, ce besoin deviendrait encore plus critique.

M.-N. Favarger Schmidt informe que le Conseil intercommunal de l'AJET s'est réuni le 20.05.2021 pour valider les comptes 2020, année exceptionnelle de pandémie. Les comptes étaient globalement inférieurs au budget à cause de la fermeture momentanée de certaines entités de l'AJET. Elle relève toutefois que le personnel de l'AJET a toujours été présent et que la pandémie n'a pas eu d'impact sur lui.

Les revenus sont restés stables grâce aux subventions ordinaires et extraordinaires octroyées par la FAJE et l'OFAS.

Les comptes ont été validés. Elle salue le travail remarquable des professionnels de l'AJET.

A. Weil a assisté à la séance de fin de législature de « Région de Nyon ». Les Conseillers communaux intéressés peuvent consulter le rapport 2020 sur le site www.regiondenyon.ch : investissements et dépenses, les avantages-loisirs sous forme de bons à télécharger, les réductions de tarif qu'on peut obtenir sur les activités loisirs et fêtes, le retour des bus nocturnes dès juillet, les vélos en libre-service avec 26 stations actives, le lancement d'un appel à candidature pour le Prix artistique 2021, huit prix de mérite sportif régionaux. La Région a soutenu 35 projets culturels.

Il relève que le Syndic et D. Rudaz ont évoqué la situation fiscale de Tannay vis-à-vis du Canton et rappelle que la majorité de nos recettes vont au Canton dans la péréquation et la facture sociale. L'initiative SOS Communes est à ce sujet. L'argent de la Région de Nyon ne va pas au Canton, ce pourrait être une solution d'avenir de soutenir la Région de Nyon parce que notre argent irait ainsi en partie dans des investissements au lieu de se perdre en dépenses du Canton sur lesquelles nous n'avons ni information, ni notre mot à dire !

Une autre question de gestion politique à soulever est, qui doit payer pour l'utilisation des investissements qui ont été faits ? Ainsi, on construit deux parkings à la Givrine. Les communes où sont réalisés les parkings doivent-elles payer ou est-ce la région, ou encore d'autres communes, en fonction de l'utilisation par leurs ressortissants ? Il faut se poser la question de savoir si Genève, d'où viennent une partie des touristes, devrait participer ! Si la France voisine même devrait participer ? Qui doit payer les

investissements pour des gens qui viennent de l'extérieur ? Et que dire quand on voit que des communes ont quitté la Région de Nyon, que des communes ne paient pas ou sont en retard de paiement. Certes, la Région de Nyon est complexe, mais elle est porteuse d'avenir !

Le Syndic explique que le principe des investissements est basé sur la solidarité et la proximité des communes. Quand la Région de Nyon lance un projet, elle distingue un cercle porteur, un cercle des communes concernées et un cercle solidaire. Quelles sont les communes qui n'ont directement rien à voir avec le projet ? Notre commune pourrait ainsi être solidaire d'un projet au pied du Jura et verser de l'argent. Symétriquement, les communes du pied du Jura soutiendront un projet qui concerne la rénovation de la route suisse.

6. Préavis no 60 – Rapport de gestion 2020

Le Syndic présente le préavis.

Le rapport de la commission de gestion est favorable, sa lecture n'est pas demandée.

Le Président relève que Lucien et Marie Kolly n'ont jamais fait partie du Conseil.

F. Druon rappelle que la Commission culturelle peut coopter des personnes qui ne font pas partie du Conseil.

Le Syndic rappelle que cette commission dépend directement de la Municipalité.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 60 est accepté à la majorité moins une abstention.

7. Préavis no 62 relatif aux comptes communaux 2020

D. Rudaz rapporte qu'en analysant les comptes 2020, elle constate que les impôts sur le revenu ont baissé d'environ 36%, ce qui n'augure rien de bon pour 2021. Néanmoins, malgré cette baisse, le résultat affiche un excédent de revenu inattendu de CHF 682'367.95 principalement grâce au remboursement des dépenses péréquatives de CHF 880'000.00. Cet excellent résultat a permis d'amortir partiellement l'immeuble du Centre du village tout en gardant en réserve un montant d'environ CHF 680'000.00 pour faire face à des temps plus difficiles. Il faut également signaler que les charges, sans tenir compte de la péréquation, ont été bien contenues par rapport au budget. Elle peut donc affirmer que la situation financière de la commune est saine.

Le rapport de la Commission de gestion est favorable.

A. Mir demande pourquoi on fait un amortissement extraordinaire de CHF 300'000 sur l'immeuble du centre du village.

D. Rudaz répond que l'amortissement est à mettre en relation avec le bon résultat et que tout amortir était un risque pour la suite. Elle estime qu'il fallait être raisonnable et ne pas prendre tout le bénéfice pour un amortissement.

Le bulletin secret n'est pas demandé,

Le préavis no. 62 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis no 63 concernant les statuts de l'Association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte (APEJ), fruit du rapprochement de l'ASCOT et de l'AJET

N. Pulver Piccot présente le préavis.

Le rapport de la commission ad hoc est favorable.

La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 63 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis no 64 relatif à une demande de crédit de 260'000 CHF pour la construction d'un pavillon central sur la zone lacustre

G. van Gelder présente le préavis.

Les rapports des commissions ad hoc de la zone lacustre et des finances sont favorables.

J. Monney se dit surprise et triste et estime que c'est mal pensé depuis le début ; elle affirme qu'on va mettre à l'entrée un immeuble digne des années 70. Elle trouve que c'est moche à l'entrée d'un parc tellement cher. Elle demande si c'est nécessaire d'avoir un bâtiment pour la voirie et trouve que l'ancienne écurie avait au moins du charme. Elle demande de réfléchir pour ne pas regretter dans deux ans.

G. Caillet demande si des arbres seront abattus.

G. van Gelder répond qu'un pin sylvestre sera abattu vers le giratoire.

En réponse à J. Monney, il trouve exagéré de dire que ce n'est pas réfléchi. Il constate qu'elle est la seule personne qui de façon répétitive dit son désaccord. Il estime que l'accès pour les ambulances ne sera pas gêné et que l'aspect esthétique sera satisfaisant, chaleureux et sympathique. Il informe que le matériau sera choisi par Mies et Tannay.

H. Studer demande si une élévation 3D du pavillon a été faite.

G. van Gelder répond que des plans sophistiqués coûtent très cher et qu'ils n'ont pas été réalisés en 3D.

C. Monney n'est pas contente de l'emplacement du pavillon et pense qu'on devrait faire un contre-projet pour le déplacer ailleurs hors du champs visuel quand on arrive sur la zone. Elle a travaillé à la buvette et a pu constater que l'accès pour les ambulances et les véhicules de livraison posait problème.

G. van Gelder rappelle que le pavillon sera à l'écart des accès et ne gênera en rien le mouvement des véhicules

C. Neumann demande quel matériel sera utilisé. Elle demande aussi des images, mais estime que le budget est ok. Elle estime qu'on vote à l'aveugle.

G. van Gelder que ce sera du bois traité, mais que le choix final n'a pas encore été fait.

D. Lemme demande que le problème des places pour handicapés soit revu.

N. Heinzelmann demande si on va planter des plantes grimpantes sur le pavillon.

G. van Gelder répond qu'il n'est pas prévu de plantes grimpantes sur le pavillon mais que la zone sera largement végétalisée avec les berges du Torry et la plantation de plusieurs arbres à la fin des chantiers

Le vote a lieu à bulletin secret.

Le préavis no. 64 est accepté à la majorité par 18 oui, 15 non et 1 abstention.

10. Préavis no 65 relatif aux comptes 2020 de l'Entente intercommunale entre les communes de Mies et Tannay pour l'agrandissement et l'exploitation du port du Torry (EIPT)

G. van Gelder présente le préavis. Le rapport de la Commission ad hoc est favorable.

La parole n'est pas demandée.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 65 est accepté à la majorité moins 1 abstention.

11. Propositions individuelles et divers

M. Polydor demande quelle sera la contribution de Tannay pour le parking de la Givrine.
D. Rudaz répond que ça passera par le DISREN (Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise), association dont Tannay est partie prenante.

M. Polydor constate que les bateaux peuvent se garer jusqu'au 14/6. Comme les saisons commencent plus tôt, il propose de changer la date au 15/5. Une remorque mal garée bloque un certain nombre de places. Il y a aussi des rats sur les enrochements.

D. Rudaz informe qu'une société qui dératise chaque année a été mandatée aujourd'hui.

J.-M. Keller a constaté que la zone lacustre est souillée par les déchets des visiteurs et estime qu'il serait nécessaire d'augmenter le nombre de poubelles.

G. van Gelder informe que le nombre de poubelles a été augmenté.

A. Weil a été choqué par les applaudissements après le résultat du vote secret. Il estime que ce n'est politiquement pas correct et que ce n'est pas une jolie façon de terminer une législature.

H. Studer demande à la municipalité quelle est la répartition des dicastères.

D. Rudaz répond que le Tannayroli spécial sera distribué ces prochains jours, avec la photo de chaque nouveau municipal et les dicastères attribués.

D. Lemme soulève que Mme le Préfet a rappelé l'existence d'un règlement de police ; il estime qu'il n'est pas respecté. Il demande comment l'ordre des candidats au 2^{ème} tour des élections a été déterminé.

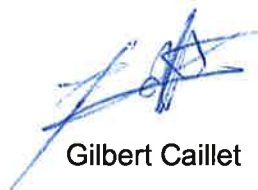
Le président informe que le 2^e tour a été tiré au sort.

C. Monney demande aux futurs Conseillers/ères de ne pas hésiter à poser des questions, à présenter des rapports minoritaires ou à demander le bulletin secret.

M.-N. Favarger Schmidt constate qu'on termine une législature paisible grâce à la contribution des uns et des autres et remercie chacun. Elle salue la Municipalité pour le travail réalisé qu'elle estime considérable.

Le Président clôt la séance à 20h40.

Le Président :


Gilbert Caillet



La Secrétaire :


Liselotte Ramseyer



VU PAR LE PREFET

le: 6 octobre 2021

